

## Demande de clôture compte bancaire démembré

Par **gersho**, le **10/05/2020** à **11:55**

bonjour,

Membre d'une même famille nous sommes titulaires en indivision , depuis une succession, d'un compte bancaire démembré . Ma mère est usufruitière et sommes deux frères nu-proprétaire.

Ce compte contient des titres (actions, sicav) et des espèces. L'usufruitière perçoit les revenus des valeurs mobilières.

Nous voudrions clôturer e compte et nous partager les avoirs.

Comment procéder car la banque nous oppose de nombreuses difficultés administratives et légales ?

Est-ce que les droits de chacun des titulaires du compte, définis par le Code Civil, s'impose aux règlements tatillons de la banque pour clôturer ce compte ?

Par **amajuris**, le **10/05/2020** à **17:16**

bonjour,

si l'ensemble usufruitier et nu-proprétaire sont d'accord pour cloturer ce compte, il ne devrait pas y avoir de problèmes.

la banque doit vérifier que les demandeurs sont bien titulaires des pouvoirs qu'ils prétendent avoir.

salutations